

La gestion des niveaux d'eau de l'étang de Pissevaches  
Extrait du cahier des charges de gestion

Objectif majeur de gestion : préserver le fonctionnement naturel de l'étang (grau naturel) tout en préservant les activités

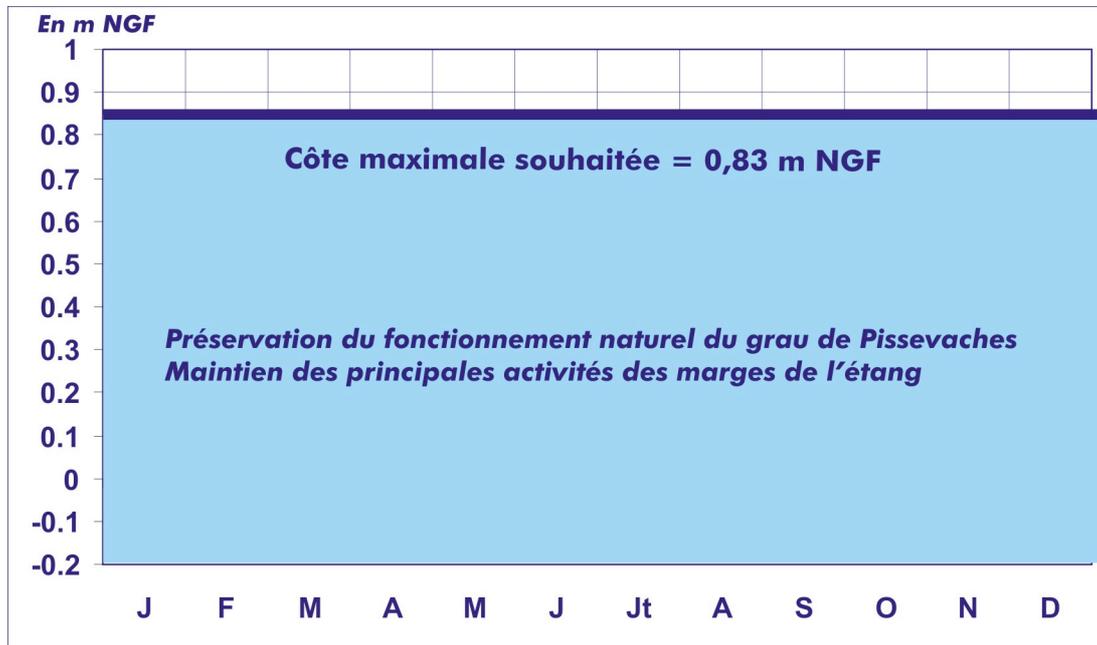


Schéma simplifié des objectifs de gestion des niveaux d'eau

Remarque : Il n'existe pas d'ouvrage permettant le contrôle du niveau d'eau dans la lagune de l'étang de Pissevaches. Les échanges avec la mer se font de manière naturelle, en fonction du niveau de l'étang, de celui de la mer et de la direction et de la force du vent. L'eau peut ainsi circuler alternativement de l'étang vers la mer ou de la mer vers l'étang. Quand la cote de la lagune atteint une cote élevée et que le vent est favorable, le cordon de sable séparant l'étang de la mer (grau) peut se rompre naturellement et conduire à une vidange rapide de la lagune

#### Explications du schéma de gestion

- La consigne de base est de conserver dans la mesure du possible un fonctionnement naturel pour l'étang, sans intervenir pour réguler le niveau d'eau dans la lagune
- La côte de 0,83 m NGF constitue le niveau maximum admissible pour les activités des marges de l'étang. Au-delà il y a inondation des routes notamment celle desservant le Camping la Grande Cosse ou difficultés d'écoulement des vignes,
- Si cette côte est dépassée, le Comité de gestion peut se réunir sur demande de l'un de ses membres, et une intervention peut être envisagée.

#### Quelques consignes particulières

- toute crevure artificielle du cordon de sable séparant la lagune de Pissevaches de la mer est strictement interdite en dehors du respect des procédures prévues par le présent règlement
- le projet de crevure proposé par le Comité de Gestion doit faire l'objet d'une autorisation expresse du Service Maritime de la DDE de l'Aude.
- L'opération est placée sous la responsabilité du SMBVA qui en établit le compte rendu.